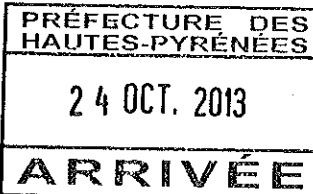


Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2013

-----  
2013/063

Présents : Denis FEGNE ; Claude BONNEMAISON ; André GARRABOS ; Antoine PARDINA ; Serge ALMENDRO ; Daniel FROSSARD ; Jean-Louis SALLES ; Bernard JOUCLA ; Philippe SOULE-PERE ; Jeanne PEGHINI ; Ginette GAYE ; Alexandre ARRIZABALAGA ; Jean TRILLE ; Yves CASSAGNET

Absents excusés : Danièle CAZENAVE (procuration pour Antoine PARDINA) ; Louise BARROIS (procuration pour Alexandre ARRIZABALAGA) ; Jean-Louis PEYRAMALE (procuration à Yves CASSAGNET) ; Elisabeth VILLACAMPA ; Marc FALLIERO ; Régine TOSON ; Gisèle VINCENT

Absents non excusés : Jean-Paul TOUYA

Elu secrétaire de séance : Bernard JOUCLA

## BILAN DE LA CONCERTATION DU PLU

Par délibération du 10 septembre 2009, le Conseil Municipal de la commune d'IBOS, a décidé de prescrire la révision de son Plan d'occupation des sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Conformément aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, la commune a délibéré le 10 septembre 2009, pour fixer les modalités de la concertation.

Celles-ci sont les suivantes :

- Publication d'articles dans la presse locale,
- L'organisation d'une réunion publique avec la population.

La délibération a fait l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Un débat au sein du conseil municipal a eu lieu sur les orientations fixées dans le PADD le 27 mars 2013.

### I- Réalisation effective de la concertation

- **Mise à disposition du public d'un registre pour consigner des observations :**

Un registre a été mis en place à partir de janvier 2013 (avant l'ensemble des demandes avaient été transmises par courrier), et maintenu jusqu'à la date d'arrêt du PLU.

La commune a également été destinataire de courriers et d'observations orales en complément des requêtes formulées dans le registre.

Au total, 54 demandes ont été prises en compte dans le cadre de la concertation

- **La tenue d'une réunion publique**

Une réunion publique s'est tenue à la salle des fêtes d'IBOS le 21 mai 2013, plusieurs moyens de communication ont informés la population de leur tenue :

Affichage sur les panneaux d'avis au public de la commune,

- Information sur le site internet de la commune,
- Information par voie de presse.

Celles-ci ont permis d'établir un rappel de la législation en vigueur, de présenter l'ensemble de la procédure de PLU, le diagnostic territorial et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Cette réunion a rassemblé environ 70 personnes.

DF

- **Informations du public par les journaux locaux :**

L'information dans les journaux a eu lieu lors de la tenue de la réunion publique dans la Dépêche en date du 20 mai 2013 ; dans la Nouvelle République en date du 20 mai 2013.

- **Mise à disposition en Mairie des éléments d'étude et des comptes-rendus de réunions :**

La population a pu consulter les éléments d'étude à la mairie aux heures ouvrables jusqu'à l'arrêt du P.L.U en Conseil Municipal.

- **Présentation aux personnes publiques associées à la révision du POS en PLU : une réunion des Personnes Publiques Associées, s'est tenue le 18 juin 2013, pour une présentation du diagnostic et du PADD, en mairie d'IBOS. Elle a permis d'informer les personnes publiques associées au projet, et de tenir compte des diverses remarques qui ont été formulées.**

## II- Rapport

Différentes demandes et requêtes ont été formulées dans le cadre de la concertation. Elles ont été énoncées par écrit auprès des services de la Mairie.

Ces demandes sont prises en compte depuis la prescription du PLU. (Voire même en amont : 2007).

Elles concernent en grande majorité, des intérêts particuliers, généralement des demandes de terrains constructibles.

Leur analyse est exposée ci après (voir le tableau annexé à la délibération), accompagnées de l'avis de la commission urbanisme de la commune.

Deux types de réponse ont été formulés au regard du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui avait été retenu.

**Favorable :** un avis favorable a pu être émis à la demande, au regard de plusieurs critères :

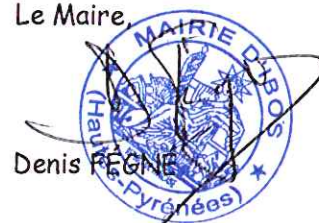
- conformité avec le PADD,
- respect des servitudes ou prise en compte des risques présents,
- conformité avec les annexes sanitaires : zonage d'assainissement collectif, prise en compte par la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

**Défavorable :** à ce stade de l'étude, une réponse favorable n'a pu être trouvée au regard des différentes contraintes et des orientations retenues dans le PADD.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme :

Le Maire,



Denis FÉGNÉ

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le... 24/10/13

de la publication le... 24/10/13

IBOS,

Le... 24/10/2013

Le Maire,

Denis FÉGNÉ

